



Ville de Thiers

DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DOME

- N°15 -

Envoyé en préfecture le 01/04/2025

Reçu en préfecture le 01/04/2025

Publié le 07/04/2025

S²LO

ID : 063-216304303-20250324-250324_15-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en exercice : **33**

Nombre de conseillers présents : **28**

Procurations : **3**

Nombre de conseillers absents : **2**

OBJET :
Fixation de la redevance d'occupation du domaine public pour l'exploitation du camping et aire de camping-cars

SEANCE DU LUNDI 24 MARS 2025

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 24 mars à dix-neuf heures ; Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué le mardi 18 mars 2025 s'est réuni en salle du Conseil à Thiers Dore et Montagne, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ; Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David DERROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Sylvain HERMAN, Martine MUÑOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA, Michel COMBRONDE, Vincent PETITJEAN, Monique MORENO, Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Thierry BARTHELEMY, Michelle MAGNOL, Christophe MANKA, Eric BOUCOURT, Bernard DUNIAT, Francis ROUX, Yoann BENTEJAC, Farida LAID, Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Sérap ALP à Eric BOUCOURT ;
Pepa CAENEN à David DERROSSIS ;
Pascal THIRIOUX-RAUCOURT à Isabelle FUREGON ;

Etaient absents ou excusés :

Lisa ASAR,
Betul SIMSEK,

Secrétaire de séance :

Claire JOYEUX

C.M. 24.03.2025
 - N°15 -

FIXATION DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU CAMPING ET AIRE DE CAMPING-CARS

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment les articles L.2125-1 et suivants ;
- **Considérant** qu'un appel à manifestation d'intérêt a été lancé afin de conclure une convention d'occupation du domaine public, à titre précaire et révocable, pour l'exploitation du camping et de l'aire de camping-cars sur la base de loisirs d'Iloa ;
- **Considérant** que l'occupation est proposée pour 10 saisons, soit jusqu'au 31 décembre 2034 ;
- **Considérant** que suite à l'analyse des différentes candidatures en date du 10/03/2025, le candidat retenu pour conclure la convention est la société CAMPING-CAR PARK ;
- **Considérant** que conformément au Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P), toute occupation du domaine public donne lieu au paiement d'une redevance qui doit tenir compte des avantages de toute nature procurés au titulaire de l'autorisation ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A LA MAJORITE AVEC 26 VOIX POUR ET 5 ABSTENTIONS (Eric BOUCOURT, Bernard DUNIAT, Serap ALP, Francis ROUX, Yoann BENTEJAC) :

- **Fixe** la redevance d'occupation du domaine public pour l'exploitation de l'aire de camping-cars comme suit :
 - Une part fixe forfaitaire de 1 000,00 euros Toutes Taxes Comprises (TTC) pour les années 1 à 5, puis 2 000,00 euros TTC pour les années 6 à 10 ;
 - Une part variable correspondant à la marge brute (chiffre d'affaires déduction faite de la commission de gestion commerciale) diminuée de la part du prestataire pour la couverture des investissements ;
- **Fixe** la redevance d'occupation du domaine public pour l'exploitation du camping comme suit :
 - Une part fixe forfaitaire de 10 000,00 euros TTC pour les années 1 à 4, puis 15 000,00 euros TTC pour les années 5 à 8 puis 20 000,00 euros TTC pour les années 9 et 10 ;
 - Une part variable correspondant à la marge brute (chiffre d'affaires déduction faite de la commission de gestion commerciale) diminuée de la part du prestataire pour la couverture des investissements ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision

La secrétaire de séance,

Claire JOYEUX



Le Maire,



Mairie de Thiers
 (PUY-DE-DÔME)

Stéphane RODIER